



France

Sejour immersion en Pays-Basque

Du 27 juin au 02 juillet 2025

6 jours / 5 nuits

Hôtel Domaine de Françon***

à partir de 755€ / pers

Base 40 personnes



Les Points Forts

- ✓ ancien manoir de style anglo-normand
- ✓ petit train pour la visite de Biarritz
- ✓ Train à crémaillère ascension de la Rhune
- ✓ Boissons incluses aux repas

Jour 1: VOTRE VILLE BIARRITZ

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Nîmes et Montpellier. Arrêt de détente en cours de voyage. Poursuite du trajet. Déjeuner libre. Arrivée à Biarritz en fin de journée, accueil par l'équipe du village de vacances et installation. Apéritif de bienvenue puis dîner et nuit.

Jour 2: CAMBO LES BAINS / ARCANGUES / BAYONNE

Petit-déjeuner et départ pour Cambo les Bains et visite de la villa «Arnaga». Ancienne demeure d'Edmond Rostand, elle a été classée monument historique avec ses jardins remarquables. Retour au village de vacances pour le déjeuner. Après le repas, départ pour Arcangues, village typique labourdin mis à la mode par Luis Mariano. Puis, route vers Bayonne où vous visiterez les remparts Lachepaillet, la vieille ville et les quais de la Nive. Pour terminer la journée, vous découvrirez une conserverie artisanale Ibaialde, connue pour sa charcuterie et son jambon. Retour au Domaine de Françon, dîner et nuit.

Jour 3: CHÂTEAU ABADIE / ESPELETTE

Petit-déjeuner et départ pour la visite du château d'Antoine Abadie. Construit entre 1867 et 1884, sur les falaises abruptes d'Hendaye, ce château offre une architecture toute singulière avec ses tours crénelées et ses toits en poivrière. Retour au village de vacances pour le déjeuner. L'après-midi route pour la visite guidée du célèbre village d'Espelette et pause gourmande avec la visite de la chocolaterie. Retour au Domaine de Françon, dîner. Logement.

Jour 4: SAINT JEAN DE LUZ / LA RHUNE

Petit-déjeuner et départ pour une escapade à St Jean de Luz. Au programme, visite du port, le pavillon de l'Infante, la maison Louis XIV, l'église St Jean Baptiste et la Baie. Déjeuner au village de vacances. Après le repas, ascension de la Rhune, point culminant du Pays basque par train à crémaillère, à un point de vue exceptionnel sur les Pyrénées et les côtes françaises et espagnoles. Retour au Village de Vacances, dîner et nuit.

Jour 5: BIARRITZ / ST JEAN PIED DE PORT

Petit-déjeuner et départ en petit train pour la découverte de Biarritz. Sur votre trajet, vous aurez le plaisir de contempler plusieurs sites connus comme le phare, la Grande-Plage et le rocher de la Vierge. Petit temps-libre dans le centre-ville pour une découverte personnelle. Puis, retour au village de vacances pour le déjeuner. L'après-midi départ pour une excursion à St Jean Pied de Port. Cette cité médiévale, située au milieu des vignobles d'Irouléguy, est un lieu d'étape pour les pèlerins de St Jacques de Compostelle. Arrêt pour une dégustation du célèbre fromage de brebis Ossau Iraty. Retour au Domaine, dîner et nuit.

Jour 6 : BIARRITZ VOTRE VILLE

Petit-déjeuner et départ en direction de la frontière française. Déjeuner libre en cours de route. Après le déjeuner, retour vers votre localité où l'arrivée est prévue en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
L'apéritif de bienvenue
La pension complète du dîner du Jour 1 au petit-déjeuner du Jour 6, incluant 1 dîner régional au cours du séjour
Les boissons au cours des repas (vin et eau – et café au déjeuner inclus)
Les visites guidées mentionnées au programme
Les visites accompagnées d'un animateur VTF
Les animations de soirées (sauf le samedi)
L'accès aux infrastructures
Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois dans le séjour
La taxe de séjour
Les assurances Multirisques séjour avec extension COVID

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle: 110 € / personne (nombre limité, nous consulter)
La prestation hôtelière: ménage assuré et linge de toilette changé tous les jours 10 € / personne / nuit
Les déjeuners de route
Les pourboires
Les dépenses personnelles

En partenariat avec



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

Les frais suivants seront retenus en plus de l'assurance déjà réglée :

- Entre la date de signature du contrat et 76 jours avant l'arrivée : 15% du montant du séjour
- Entre 75 et 30 jours avant l'arrivée : 30% du montant du séjour
- Entre 29 et 15 jours avant l'arrivée : 50% du montant du séjour
- Moins de 15 jours avant l'arrivée : 100% du montant du séjour

Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.

Assurance assistance-rapatriement Gritchen n° 78 932 450

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

GRITCHEN assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes (frais d'adhésion), d'une franchise (montant selon motif), de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

- de maladies nerveuses ou mentales entraînant une hospitalisation inférieure à 4 jours consécutifs ;
 - d'une absence de vaccination ;
 - de la non présentation pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au séjour / voyage ;
 - d'atteintes corporelles / maladies ou accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat d'assurance ;
 - de défaillances du transporteur ou de l'organisateur de voyage quelle qu'en soit la cause ;
 - de tout événement dont la responsabilité pourrait incomber au voyageur en application de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 ;
 - de tout événement survenu entre la date de réservation de votre voyage et la date de souscription du présent contrat ;
- De plus nous n'intervenons jamais si la personne qui provoque l'annulation est hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat.

